

Déclaration liminaire CAP locale n°2 Evaluation 2015 – gestion 2014

Madame la présidente, Monsieur le président,

Nous ne pouvons ouvrir cette CAP sans analyser le contexte général.

Sous couvert du dérapage de la dette et de la maîtrise des déficits publics, les politiques d'austérité mises en place par le gouvernement démontrent leurs limites et bien plus encore, contribuent à affaiblir la croissance et à augmenter de manière inexorable le taux de chômage.

En privilégiant uniquement l'offre au détriment de la demande, ce gouvernement ne prend pas en compte les attentes des citoyens concernant entre autre leur pouvoir d'achat. Celui-ci ne cesse de se dégrader au fil des ans.

La crise économique et celle des institutions ont créé une perte de repères et le décrochage des citoyens envers les choix effectués par un gouvernement sourd face aux alertes des électeurs. Depuis plusieurs mois la colère s'est installée.

A la DGFIP, la mise en œuvre de la revue des missions et les orientations nées de la démarche stratégique ont des impacts forts sur nos missions, nos structures et nos emplois.

Depuis plus de 10 ans notre administration a été placée sous les fourches caudines d'une machine à broyer le service public et les fonctionnaires.

S'ajoutant aux suppressions massives d'emplois, plus de 30000, les vacances d'emplois passées sous silence par la direction générale altèrent la qualité de nos missions et du service rendu aux usagers.

Le constat est affligeant :

- une charge de travail qui ne cesse de croître,
- un service qui fait pression sur la qualité des missions faute de moyens,
- une complexité fiscale qui demande une forte technicité, technicité qui n'est plus reconnue par notre propre administration.

Le manque de moyens frappe tous les services, toutes les missions et les tensions sont de plus en plus vives notamment dans les services d'accueil.

Les conditions de vie au travail se détériorent au quotidien pour l'ensemble des agents. La pression est continue et cela sans la moindre reconnaissance : le gel du point d'indice depuis 2010, gel des primes, un plan de qualification en berne, un pouvoir d'achat qui se dégrade inexorablement. Si on souhaitait démobiliser les agents de cette administration on ne pourrait pas mieux s'y prendre.

Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer ces dérives et leurs conséquences.

Cette déclaration liminaire n'est pas qu'un constat, c'est un avertissement et une mise en garde.

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques maintient son opposition aux dispositions du décret du 29 avril 2002 des décrets des 26 octobre 2007 puis du 17 juin 2008 et à celles du décret du 28 juillet 2010 modifié.

L'entretien professionnel annuel contribue à la perte de repères des agents, à une remise en cause de leurs compétences et de leur savoir-faire.

Ce système est fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux, sur la performance individuelle organisée dans un cadre contractuel et individualisé.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté,
- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,
- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Le décret prévoit la possibilité d'attribuer 90 mois pour 100 agents. La DGFIP a ventilé ces 90 mois en octroyant 1 mois de réduction pour 50% des agents et 2 mois pour 20% d'entre eux, voulant instaurer, par la notion de mérite, une compétition entre les agents.

Pour Solidaires Finances Publiques le volume de 70% d'agents pouvant obtenir une réduction d'ancienneté est largement en deçà du niveau de technicité de ceux-ci.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système, lourd et chronophage, ne renforce pas les droits des agents et n'apporte que rarement d'avancées.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence quant à l'utilisation des DKM et réaffirment que tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Solidaires Finances Publiques exige que toutes les réductions d'ancienneté conservées en prévision de cette CAPL soient utilisées.

Solidaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents. C'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2015.

Solidaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif des situations évoquées avec à la clé l'attribution de réduction d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations littérales et de profil croix du tableau synoptique.